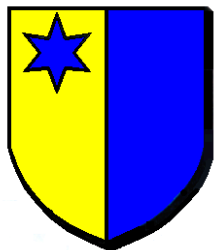


INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 04/2019



Les personnes souhaitant avoir les informations municipales sous format PDF sont priées de s'inscrire auprès de la Mairie et de nous faire parvenir leur adresse mail.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

Les mardis de 14h à 18h, mercredis de 9h à 12h et vendredis de 16h à 19h

Téléphone : 03.88.80.77.45 Fax : 03.88.80.74.38

Mail : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

En cas d'urgence, on est prié de s'adresser directement au Maire ou à l'un des trois adjoints.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS EN MAIRIE

Permanences du Maire, M. THALMANN Alfred (tél portable : 06.32.65.18.62) :

Les mardis de 17h à 18h et les 1^{ers} et 5^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h et sur rendez-vous

Permanences des Adjointes, M. FUCHS Thierry, M. WALTER Dany et M. STEPHAN Daniel :

Les 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} vendredis du mois de 18h à 19h

Le site internet de la Commune est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lampertsloch.fr/>

1. MARCHE MENSUEL DU TERROIR A LAMPERTSLOCH



Le marché du terroir a lieu tous les deuxième samedi du mois.

Divers produits : boulangerie, pain paysan, miel, vins, huile de noix, confitures artisanales etc...

(A partir de 11h30 possibilité de se restaurer sur place ou à emporter : saucisses et grillades...).

Samedi 11 mai 2019 (dès 8h et toute la matinée) marché du terroir

Place du Tilleul à LAMPERTSLOCH

Avis aux exposants : Toute personne intéressée pour exposer un stand est priée de s'adresser directement au maire en le contactant au 06.32.65.18.62.

L'association « des couleurs de la vie » tient un stand « le stand des tout-petits-riens ».

C'est une petite station anti-gaspillage sur laquelle vous pourrez déposer des choses et d'autres en bon état dont vous n'avez plus besoin et emporter d'autres choses dont vous avez l'utilité.

2. ETAT CIVIL DU MOIS D'AVRIL 2019

NAISSANCES

HEBTING Mathieu né le 12/04/2019 de HEBTING Jean et de PELLERIN Elodie

ANNIVERSAIRES

STURM Alfred, né le 02/04/1938, 81 ans.

MENRATH veuve FISCHER Madeleine, née le 13/04/1925, 94 ans.

LOEHR Ernest, né le 24/04/1936, 83 ans.

ROEHRIG Joseph, né le 25/04/1939, 80 ans.

BRIOT Jean-Paul, né le 28/04/1939, 80 ans.



ROEHRIG Joseph,
né le 25/04/1939, 80 ans.

3. DECHETS VERTS

● **La décharge municipale est exclusivement réservée aux habitants de LAMPERTSLOCH pour la dépose de déchets verts (Tonte de gazon, haies, branchages, etc...).**

Nous comptons sur votre vigilance et votre compréhension pour faire tout votre possible afin que cette décharge soit utilisée uniquement pour la dépose de déchets verts.

La Commune rappelle également qu'il est impératif de récupérer une autorisation de dépôt pour les déchets verts à la Mairie.

● **Les personnes qui souhaitent déposer des restes de gravats, de terre ou de carrelages, peuvent en faire la demande à l'Entreprise HERRMANN sise au 06 rue de l'Artisan à SURBOURG qui accepte ce type de dépôt (tél : 03.88.80.73.13 ou fax : 03.88.80.74.66).**

4. CEREMONIE DU 8 MAI

Un culte œcuménique aura lieu à 10h à l'Eglise de LAMPERTSLOCH, juste avant la cérémonie de commémoration.

La Commune de LAMPERTSLOCH célébrera la Commémoration de la victoire de 1945, le :



Mercredi 8 mai 2019 à 11h
Devant le Monument aux Morts, Place de la Mairie

L'ensemble de la population est cordialement invité à assister à cette manifestation patriotique ainsi qu'au vin d'honneur servi à l'issue dans la salle des fêtes.



5. RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

La prochaine collecte de vieux papier au profit de la coopérative scolaire aura lieu le :

Mardi 21 mai 2019 de 16h à 18h30 et Mercredi 22 mai 2019 de 9h à 11h30

Un conteneur sera placé devant la Mairie.

Les personnes pourront apporter les paquets de journaux ou revues par leurs propres moyens et les jeter dans la benne ou alors déposer les cartons remplis de journaux, revues etc..., bien en vue, devant leur maison pour le mardi 21 mai 2019 avant 16h (Ce ramassage concerne également la Cité Le Bel).

Prière de ne pas mettre de plastique ou nylon et autres déchets avec le vieux papier et de confectionner des colis de petite taille, facile à manipuler par les enfants.



6. APRES-MIDI RECREATIF ORGANISE PAR LE GROUPE DE JEUNES

Le Groupe de Jeunes organise un après-midi récréatif pour les jeunes de 4 à 18 ans au site Total le :

Dimanche 12 mai 2019 à partir de 14h

Inscriptions obligatoires par téléphone ou SMS au 06.12.09.17.02 ou 06.07.80.28.27

Boissons et petite collation pour les enfants offertes. Les parents des enfants de moins de 6 ans sont priés de rester sur place.

Prêt ? Partez pour les inscriptions.

Le Groupe de Jeunes de Lampertsloch organise pour les jeunes de 4 à 18 ans

JEUX

INTER-EQUIPES SCHNECKVILLE

Au site Total, rue des Vignes à Lampertsloch

Des jeux de réflexion, de vitesse, d'adresse, d'observation...

GRATUIT



Dimanche 12 mai 2019
De 14h à 17h

Inscription par téléphone ou SMS auprès de :

Patricia : 06 12 09 17 02 ou Isabelle : 06 07 80 28 27

Indiquez les noms, prénoms et âges des participants.

La présence des parents des enfants de moins de 6 ans est demandée pour le bon déroulement de l'après-midi.

Buvette et petite restauration sur place.

L'APPUI AUX RÉDUCTIONS DE FACTURE: **LE SLIME**

QU'EST-CE QUE LE SLIME ?

Le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) Actifs 67 est un service du Département du Bas-Rhin hors Strasbourg Eurométropole qui permet d'intervenir auprès des ménages qui ont du mal à payer leurs factures d'énergie ou à chauffer leur logement pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout ménage ayant des difficultés à payer ses factures d'énergie.

QUELS AVANTAGES ?

- Bénéficier de conseil et d'astuces pour consommer intelligemment.
- Bénéficier également de la mise à disposition de petits équipements économes vous permettant de réaliser rapidement des économies financières et d'améliorer le confort dans votre logement.

COMMENT ÇA MARCHE ?

ÉTAPE 1 :

Contactez votre travailleur social ou contactez SLIME au 03.88.76.63.01 ou slime@bas-rhin.fr

ÉTAPE 2 :

Vous recevrez la visite à domicile d'un volontaire en service civique qui analysera vos habitudes de consommation. Il disposera des équipements de mesure dans votre logement afin d'établir un bilan énergétique de votre logement.

ÉTAPE 3 :

Un bilan énergétique de votre logement vous sera proposé et le volontaire en service civique vous présentera les gestes à adopter afin de moins consommer. Il posera gratuitement des petits équipements économes (ampoule basse consommation, joint de fenêtre, bas de portes...) dans votre logement.

ÉTAPE 4 :

Au bout de quelques mois, une nouvelle rencontre permettra d'évaluer si vous avez pu réaliser des économies sur votre facture.

INFO+



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
HOTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9
Tel. : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97

www.bas-rhin.fr

→ MISSION HABITAT, AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Secteur Habitat
Tel. : 03 88 76 63 01
logement@bas-rhin.fr



« La loi identifie le Département comme pilote sur la lutte contre la précarité énergétique. Pour le Département, cette politique permet de répondre à plusieurs enjeux : environnementaux, sociaux et sanitaires. Notre rôle est de sensibiliser les bas-rhinois à la réhabilitation énergétique des logements, de les inciter grâce aux aides financières à réaliser les travaux et de les orienter vers un accompagnement individualisé pour réduire leurs charges. Chaque année, le Département investit plus de 5 millions d'euros pour accompagner les projets de travaux de rénovation énergétique au titre de sa politique volontariste et de sa délégation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat. »

les bas-rhinois à la réhabilitation énergétique des logements, de les inciter grâce aux aides financières à réaliser les travaux et de les orienter vers un accompagnement individualisé pour réduire leurs charges.

Chaque année, le Département investit plus de 5 millions d'euros pour accompagner les projets de travaux de rénovation énergétique au titre de sa politique volontariste et de sa délégation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat. »

Etienne WOLF

Vice-Président en charge des politiques de l'Habitat

LES AIDES AUX TRAVAUX : LE PIG RÉNOV'HABITAT 67

Vous souhaitez améliorer le confort énergétique de votre logement ?

Le Département vous soutient financièrement dans votre projet de rénovation !

QUI EST CONCERNÉ ?

- > Les propriétaires occupants
- > Les propriétaires bailleurs
- > Les propriétaires de logements vacants
- > Les investisseurs

QUELS TRAVAUX ?

La plupart des travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité (électricité, sanitaire...) de salubrité (étanchéité, ventilation...) ainsi que les travaux visant à réduire vos charges énergétiques (chauffage, isolation, menuiseries extérieures...).

Sont également concernés, les travaux d'embellissement des façades des maisons traditionnelles d'avant 1900 (crépiassage, menuiseries extérieures, couverture et éléments architecturaux...)

QUELLES CONDITIONS ?

- > Le logement doit dater de plus de 15 ans
- > Les travaux ne doivent pas avoir commencé à la date de dépôt du dossier
- > Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment pour un montant supérieur à 1500 €

QUELS MOYENS ?

Les aides du Département, de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), de l'Etat (Programme Habiter Mieux) et des collectivités le cas échéant peuvent être mobilisées pour la réalisation de ces travaux par les propriétaires (occupants ou bailleurs).

Le Programme d'Intérêt Général Rénov'Habitat 67 et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat peuvent vous concerner !

QUELS OBJECTIFS ?

Diminuer vos charges d'énergie (isolation, chauffage)

Mettre aux normes les logements vétustes (électricité, sanitaires...)

Disposer d'un soutien technique et financier pour rénover votre logement

QUELS AVANTAGES ?

- > Des conseils gratuits et personnalisés
- > Des subventions pour les travaux (sous certaines conditions)
- > Des avances de subventions (sous certaines conditions)
- > Un accompagnement renforcé pendant les travaux

OÙ SE RENSEIGNER ?

Des bureaux d'études sont missionnés par le Département et les collectivités pour vous aider dans toutes les phases de votre projet.

Un bureau intervient sur chaque territoire. Vous pouvez le contacter par téléphone.

CONTACTS

Contactez gratuitement le bureau d'études missionné par le Département sur votre territoire :

Sur **bas-rhin.fr/habitatlogement** ou au **0 810 140 240** (coût d'un appel local)

- ➔ **Territoire NORD**
Urba concept - Tél. : 03 88 68 37 00
- ➔ **Territoire OUEST**
Urban Conseil - Tél. : 03 29 64 45 16
- ➔ **Territoire SUD-BRUCHE, PIEMONT DES VOSGES**
SOLHA ALSACE - Tél. : 03 90 41 40 90
- ➔ **Territoire SUD-RIED**
Urban Conseil - Tél. : 03 29 64 45 19



**A RENDEZ-VOUS
AVEC VOUS**

Sur les territoires des SCOT's de
la BRN, d'Alsace du Nord et du
SCoTERS Nord

RÉNOV' HABITAT 67

UN PROGRAMME DE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER DE VOS PROJETS
DE REHABILITATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
DE L'ÉTAT ET DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT



→ Les permanences proches de chez vous

**Communauté de Communes de la
Plaine du Rhin**
03, rue Principale à Beinheim
**Permanences tous les lundis du mois de
09h30 à 11h00**

Mairie de Lauterbourg
21, rue de la Première Armée à Lauterbourg
**Permanences tous les lundis du mois de
17h00 à 18h00**

Mairie de Seltz
10, place de la Mairie à Seltz
**Permanences tous les 2e et 4e lundis du
mois de 13h30 à 15h00**

**Communauté de Communes du Pays
de Wissembourg**
04, quai du 24 Novembre à Wissembourg
**Permanences tous les 1er mardis du mois
de 13h30 à 15h00**

Unité Technique du CD67
Zone d'Activité Intercommunale Extension Sud
22, rue Alfred Kastler à Wissembourg
**Permanences tous les 3e mardis du mois
de 13h30 à 15h00**

**Communauté de Communes de
l'Outre Forêt**
1, place de la Mairie à Hatten
**Permanences tous les 4e mardis du mois
de 16h30 à 17h30**

**Maison du Conseil Départemental de
Haguenau**
03, rue des Sœurs à Haguenau
(en face de la Sous Préfecture)
**Permanences tous les 1er et 3e mercredis
du mois de 13h30 à 15h00**

Maison des Services de Bischwiller
48, rue Goerges Clémenceau à Bischwiller
**Permanences tous les 1er et 3e jeudis du
mois de 17h00 à 18h00**

**Communauté de Communes du Pays
de Niederbronn-Les-Bains**
05, place Bureau Central - à Niederbronn-les-
Bains (bâtiment de la CPAM et du Trésor
Public)
**Permanences tous les 2e et 4e jeudis du
mois de 17h00 à 18h00**

ATTENTION : permanences sur 10 mois de l'année.
Pas de permanence lors des congés :

- de printemps : du 09 au 15 mai 2019 inclus
- d'été : du 29 juillet au 30 août 2019 inclus,
- et d'hivers : du 21 décembre 2019 au 05 janvier 2020 inclus.

Permanences téléphoniques

les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 au 03 88 68 37 00

Urba Concept - 2 rue de l'Ancienne Ecole - 67170 BERNOLSHEIM
Mél : urba-concept@wanadoo.fr - Tél. 03 88 68 37 00

La réduction des déchets, tous ensemble à travers le PLPD*!

Le secret d'une belle pelouse !

C'est le printemps !

La saison où le gazon commence à encombrer les déchèteries ou se retrouve entassé malheureusement sur de grands tas malodorants... pendant ce temps le sol s'affame : mousse et trèfle font leur apparition dans les pelouses.

Comment gérer son gazon pour avoir une belle pelouse et limiter le volume des déchets ?

Bien connaître son gazon

Pour bien gérer son gazon il faut le connaître et le comprendre : l'herbe à l'état naturel, est une plante de 40 à 60 cm de hauteur qui aime l'humidité.

Le soleil assèchera facilement un gazon tondue trop court (moins de 6 cm) et donc le sol.

Tondre, toujours et encore en ramassant l'herbe épuise le sol et produit de l'acidification.

Et mousse et trèfle apparaissent alors pour « guérir » les sols affamés et acidifiés.



Tondre toujours au dessus de 7cm :
Même jusqu'à 9 cm si il fait très chaud et si votre tondeuse le permet, et **ne plus ramasser l'herbe** (enlevez le bac).

- ✓ Préférez tondre l'après-midi, après 16 heures
- ✓ Si vous avez déjà beaucoup de trèfle et de mousse : scarifiez légèrement et compostez ces matières vertes.
- ✓ Amendez un peu le sol avec du compost et de la chaux agricole douce (ou des cendres qui contiennent minéraux et chaux).



« Qui a besoin d'herbe dans mon jardin aujourd'hui ? »

Vous pouvez utiliser le gazon en **paillage** (ou « mulch ») dans le potager, au jardin d'agrément ou sous la haie fleurie :

- ✓ **frais** : en couche mince (5 à 7 cm : l'herbe ne doit pas « chauffer »)
- ✓ **fané** (pendant 2 à 3 heures au soleil, sur un coin de pelouse, en l'aérant deux fois) : en couche de 10 cm

Et pourquoi ne pas laisser un carré d'herbe non tondu dans votre jardin ? **Les abeilles et autres insectes vous en remercieront !**

* PLPD : Programme local de prévention des déchets

On s'active sur le territoire du SMICTOM

Des fauches tardives réalisées dans les communes

En dehors des zones dites de « prestige », les espaces verts gérés par les communes n'ont pas besoin d'être tous tondu régulièrement.

Aussi, pour limiter les déchets de tonte, certaines communes ont choisi volontairement de laisser l'herbe pousser, créant ainsi des zones refuges pour la faune et la flore.

Pour permettre aux plantes et insectes de compléter leur cycle de développement, les fauches se font tardivement, à la fin de la période de floraison, **en juillet**.



Les journées "broyage citoyens" organisées par les communes pilotes



Les 5 communes pilotes du défi "zéro-déchet" ont chacune organisé une journée de broyage destinée à leurs habitants.

Une bonne occasion de valoriser ses déchets de taille accumulés tout l'hiver en récupérant un broyat qui pourra être utilisé comme paillage dans son jardin !

Retrouvez tous les numéros du Info Zéro Déchet sur le site du SMICTOM www.smictom-nord67.com

Un autre numéro du Info Zéro Déchets sera consacré à l'utilisation du broyat

Calendrier des animations zéro-déchet mai – juin 2019 :

- **Stands gestion des déchets verts et zéro déchet :**
 - 12 mai à 14 h - Niederbronn Les Bains - 20 ans de la Com Com - Cyclo gourmande
 - 19 mai - Wissembourg - Festival "pieds dans l'herbe, tête dans les nuages"
 - 8 juin de 15 h à 22 h - Morsbronn Les Bains - Marché du terroir
 - 30 juin - Wissembourg au Grabenloch - Outre Festival
- **Conférences/ateliers pratiques jardins zéro déchet :**
 - 9 mai à 19 h30 - réunion d'information à la NEF - Salle Marie Jaëll à Wissembourg
 - 11 mai à 15 h - atelier pratique chez M MARTIN - 61 rue des Chasseurs à Reichshoffen
 - 18 mai à 9 h - atelier pratique chez M DUDT - 25 rue de Froeschwiller à Morsbronn Les Bains
 - 18 mai à 15 h - atelier pratique chez Mme PAOLINI - 36 rue Principale à Hatten
 - 21 juin à 17 h - atelier pratique chez M LAUNAY - rue de l'Etang du Cygne à Wissembourg
- **Journée broyage**
 - 25 mai - rue des Vergers (derrière tennis) à Hatten